



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Karine
MONSARRAT du CIS ST JUERY

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe
Karine MONSARRAT en date du 2 mars 2015, pour une durée d'un an,

VU l'avis favorable du comité de centre de ST JUERY,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Karine MONSARRAT, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de ST JUERY, est suspendu, à sa demande, à compter du 2 mars 2015, pour une durée d'un an.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 22 MAI 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOÎT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.